



PROJET PÉDAGOGIQUE

Point d'Accueil et d'Animation Jeunesse

Année 2025



DN217
accueil

La Ferme De Mousseau

- **Adresse : 23 route du mesnil, 78990 Elancourt**
- **Tel : 01.30.66.44.23**
- **Courriel : paaj.champollion@ville-elancourt.fr**

SOMMAIRE

I- Le Contexte	Page 3
1-Environnement/2-les locaux	Page 3
3-Le cadre administratif.....	Page 4
4-Modalité d'inscription.....	Page 5
5- Le Label Qualité onz'17.....	Page 6
6- Égalité d'accès à tous.....	Page 7
II- Notre démarche éducative et pédagogique	Page 9
1-Mise en œuvre du Projet Pédagogique.....	Page 9
2-Les objectifs pour une dynamique éducative « jeunesse »	Page 10
3-Laïcité : un principe incontestable.....	Page 13
4- Dynamique de projet et action à vocation éducative.....	Page 13
5- Méthodologie.....	Page 15
6-Posture de l'équipe.....	Page 16
7-Suivi et évaluation.....	Page 16
8- Équipe pédagogique.....	Page 19
9- Sécurité des usagers.....	Page 20

I LE CONTEXTE

1. L'environnement

La ville d'Élancourt se trouve dans le centre-Yvelines et fait partie de la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines, elle compte aujourd'hui 26 300 habitants et se situe parmi les villes les plus attractives de l'Ouest Parisien avec ses 12 000 emplois principalement concentrés au quartier d'affaires de la Clef de Saint-Pierre.

Élancourt est à la fois un territoire actif, habité par une population jeune et dynamique et une ville paisible où les retraités et les familles apprécient de s'installer.

Élancourt, une ville moderne et tournée vers l'avenir, met en œuvre de nombreux projets pour favoriser la réussite scolaire et l'avenir des jeunes.

2. Les locaux

La Ferme du Mousseau est située en haut d'Élancourt Village, la structure de 1212,2 m² sur 2 étages a ouvert au public en juillet 2024. Elle est située à proximité de France miniature, sur la route du mesnil.



La structure jeunesse est située en plein cœur de la ville, ce qui permet à tous les jeunes résidant dans les différents quartiers de la fréquenter.

Dans le but de faciliter les choses, plusieurs arrêts de bus se trouvent à seulement 2 minutes à pied de la structure.

Le cadre de vie de la structure est très agréable avec de grands espaces verts. C'est aussi un lieu de création artistique, accueille les Écoles Municipales de danse et d'Arts Plastiques, mais aussi une salle de spectacle et une galerie d'exposition.

La structure est composée de 2 niveaux, le rez-de-chaussée sera notre espace. Il est composé d'une grande salle d'accueil avec coin cuisine, une salle de danse et de théâtre, Une salle spacieuse, divisée en deux parties : une partie pour la télévision et l'autre pour les activités manuelles, une régie de matériel pédagogique, une régie de matériel sportif, de toilettes et d'un atelier.

Ce sont des locaux bien agencés, propre et entretenue. De plus elle dispose d'un grand terrain d'un grand espace vert boisé. Il est à noter que cet espace n'est pas dédié exclusivement aux 11-17 ans, mais il est également utilisé par des associations locales et certains services municipaux.

Durant les vacances scolaires, seules les activités jeunesse s'y déroulent.

3. Le cadre administratif

Dans le cadre de l'accueil des jeunes de 11 à 17 ans prévu au titre de la politique jeunesse, la Ville d'Élancourt a souhaité recourir à un spécialiste de l'animation afin de mettre en œuvre un projet pédagogique pour les structures d'animation du service jeunesse de la Commune, d'en assurer la gestion, l'encadrement, l'animation et de développer des actions en direction des adolescents Élancourtois.

L'IFAC Yvelines a été retenu par la collectivité dans le cadre d'un marché public et s'engage à gérer et organiser, selon les termes du cahier des charges fixé par la Ville d'Élancourt, la gestion et l'encadrement des structures d'animation du service jeunesse.

ORGANISATEUR

Mairie d'Élancourt
Place du Général de Gaulle
78990 ÉLANCOURT
01.30.66.45.10
www.ville-elancourt.fr

L'OPÉRATEUR

Ifac Yvelines
31 avenue René Duguay-Trouin
78960 VOISINS-LE-BRETONNEUX
01.30.64.67.30

<https://elancourt.ifac.asso.fr/>

IMPLANTATIONS GEOGRAPHIQUES :

- La ferme De Mousseau – 23 route du Mesnil– 78990 ÉLANCOURT-01.30.66.44.23
- Stationnement : Parking gratuit de la Ferme du Mousseau. Après le rond-point de Laubach en descendant, petite rue à droite puis parking à gauche.
paaj.champollion@ville-elancourt.fr

LES MISSIONS DU DÉLÉGATAIRE

La Ville d'Élancourt délègue dans le cadre d'un marché public renouvelés tous les quatre ans la gestion des structures jeunesse implantées sur la Commune et ce depuis vingt ans (2004).

À ce titre les missions demandées sont :

- La définition et la mise en œuvre de projets pédagogiques pour la structure, adaptés aux équipements, au public, au contexte local et au projet éducatif de la commune. Les projets pédagogiques sont à présenter impérativement en début d'année scolaire au service Jeunesse.
- La mise en place d'un fonctionnement correspondant aux besoins et à la demande des publics ciblés, en rapport avec la politique Jeunesse municipale.

- Le recrutement, le management et la rémunération de l'équipe d'animation composée conformément à la législation en vigueur relative à l'encadrement des mineurs.
- La proposition et la mise en œuvre d'activités récréatives, culturelles, d'éducation et d'éveil accessibles à tous les adolescents élancourtois sur les temps d'ouverture des équipements.
- La mise en place de réunions avec l'équipe d'animation afin d'organiser la période.
- La mise en place, sur chaque période de vacances scolaires, d'un animateur référent pour les jeunes âgés de 14 à 17 ans afin d'organiser des temps d'animation spécifiques et adaptés à cette tranche d'âge.
- La mise en œuvre, sur les périodes de vacances scolaires, de soirées à thème sur la structure (1 par semaine minimum) ainsi que des semaines thématiques lors de chaque période de vacances scolaires.
- La mise en œuvre, en période scolaire, de façon régulière, d'animations de quartier les mercredis et/ou les samedis après-midi : installations et tenue d'un stand mobile d'animation jeunesse au cœur des quartiers (15 par an minimum). *Nous émettons une réserve sur la faisabilité d'en assurer un minimum de 15 par an (Météo, consigne sanitaire...)* ce qui représente près de tous les 15 jours en période scolaire.
- L'application et le contrôle des règles de sécurité au regard des lois en vigueur dans les équipements, les activités et l'encadrement des jeunes.
- Le développement du partenariat associatif et institutionnel (CLSPD, collèges, lycées, prévention spécialisée, journées de la sécurité routière, associations, services municipaux).
- La participation à la dynamique locale et notamment la participation à certaines manifestations organisées par la commune (fêtes de quartier, animations en pieds d'immeuble, marché de Noël). Ces animations sont programmées et préparées par le directeur permanent. Ce dernier encadre ces animations, accompagné par plusieurs animateurs. Il veille à la pertinence et à la préparation de ces animations.
- La capacité à être force de proposition et à formuler des idées et des actions novatrices à destination de la jeunesse locale.
- La prise en charge de toutes les dépenses de fonctionnement liées à l'ensemble des actions citées ci-dessus et à la coordination pédagogique du dispositif.

4. Les modalités d'inscription des jeunes (documents demandés)

Les jeunes accueillis au sein de la structure mais aussi des autres structures jeunesse (le Jack, la Cyber base, le SIJ) doivent procéder à une inscription au Service Jeunesse. Cette inscription est matérialisée par la délivrance d'une carte.



Pour fréquenter la structure, il est nécessaire que les parents constituent le dossier d'inscription. Cette inscription est matérialisée par la délivrance d'une carte (Carte Pass).

- La carte Pass Elan-Jeunesse est obligatoire pour accéder aux activités du Service Jeunesse. Elle permet aux jeunes Elancourtois (ses) âgés (ées) de 11 à 25 ans de bénéficier de nombreuses réductions auprès de plus de 40 commerçants d'Elancourt. Le Pass Elan-Jeunesse ouvre l'accès au Jack, et aux structures d'animation pour les jeunes. Elle est gratuite et valable jusqu'au 31 décembre de l'année en cours et renouvelable chaque année.
- Le passeport activités : toutes les activités payantes sur les structures d'animation du Service Jeunesse se règlent par le biais du passeport. Il coûte 10 € et correspond à 10 unités de 1 €. Ce passeport s'achète en Mairie, sur présentation de la carte Pass Elan-Jeunesse en cours de validité.
- **La formule d'accueil**
 - La formule « loisirs à la carte » : fonctionnement en accès libre pour les jeunes âgés de 11 à 17 ans, sur présentation de leur carte d'adhésion. 8h30 – 12h et 13h30 - 18h30

5. Le label qualité accueil ONZ17

Il a été remis au PAAJ Champollion en 2009 par la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports et la CAF, reconnaissant officiellement la qualité de son accueil et de son projet pédagogique.

Les engagements qui nous lient à la charte onz17

- Déclarer régulièrement les ACM auprès de la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports des Yvelines,
- Mettre en place des actions de communication en direction des adolescents dans le but de les sensibiliser et les inciter à fréquenter l'accueil,
- Mener une politique d'adhésion réelle et adaptée afin de favoriser la mixité sociale (tarifs accessibles, modulation tarifaire en fonction des ressources des familles, travail sur l'importance de la participation financière des familles...),
- Créer une continuité éducative en établissant des passerelles entre les structures accueillant les plus jeunes et celles accueillant les plus âgés,
- Informer les parents (réunions, manifestations, bulletins...),
- Favoriser l'implication des jeunes,
- Rendre compte régulièrement aux partenaires du résultat de l'activité (bilan, évaluation, présentation publique du bilan annuel de l'activité...)

6. L'égalité d'accès à tous les jeunes

Pour que la fréquentation concerne toutes les couches de la population, et que le nombre de jeunes progresse, il s'agit de respecter quelques points essentiels :

- ✓ La mixité dans l'équipe
 - ✓ La constance, au niveau de l'équipe. Fidéliser ses équipes pour permettre aux jeunes d'avoir des adultes repère, se sentir rassuré, permettre que la confiance s'installe peu à peu.
 - ✓ La posture de l'équipe en adéquation avec les valeurs du projet éducatif de l'ifac
-
- Pour faciliter l'accès à tous les jeunes filles et garçons dans une structure, il est important de promouvoir la mixité et l'égalité.
 - Assurer un environnement accueillant et inclusif pour tous les jeunes, en veillant à ce que chacun se sente en sécurité et respecté.
 - Proposer des activités variées mixtes qui intéressent autant les filles que les garçons, en évitant les stéréotypes.
 - Favoriser la mixité dans les groupes et les équipes, pour encourager le vivre ensemble chez les jeunes.
 - Sensibiliser le personnel et les bénévoles à l'importance de l'égalité et de l'inclusion, afin qu'ils puissent accompagner au mieux tous les jeunes.
 - Pour faciliter l'accès équitable des jeunes filles et garçons dans une structure de jeunesse, il est également essentiel de prendre en compte les besoins spécifiques de chaque groupe.

Tranches d'âge et leurs caractéristiques

Le public visé 11/17 ans se compose de deux grandes classes d'âges réparties de la manière suivante (en correspondance avec le découpage décrit par Galland – 2009 - mais également celui de la scolarité – Collège/Lycée) et dont les besoins peuvent être définis comme suit :

Les 11 – 14 ans :

- ✓ Le besoin de socialisation,
- ✓ Le désir d'accéder à l'information,
- ✓ Le besoin de s'évader.

Les 14 – 17 ans :

- ✓ Le besoin de socialisation,
- ✓ La multiplication des désirs (le toujours plus),
- ✓ Le détachement affirmé de la figure familiale,
- ✓ Le désir d'indépendance et la soif de communication.

Pour ces raisons, l'action d'animation jeunesse visera à :

- ❖ Proposer un accueil basé sur la convivialité, la diversité, la proximité entre les jeunes, le lien avec les familles et l'environnement, et qui sait réunir les deux tranches d'âges autour d'évènements, de temps et d'actions de découverte tout en travaillant de manière distincte sur les spécificités de chaque sous-groupe :
- Le début de l'émancipation de la sphère familiale et les besoins de rattachement à un petit groupe de référence dans lequel les amitiés exclusives sont très importantes pour les 11 – 14 ans, le désir très fort de se retrouver « entre-deux ».
- Les 15 – 17 ans, sans être très différents ont des univers qui se distinguent malgré tout : l'univers de pratiques amateurs et notamment des pratiques artistiques (danse, chant, graphisme...), les habitudes de lecture, la fréquentation des équipements culturels (cinéma et concerts notamment) et l'univers de la pratique sportive (qui renvoie plutôt à un marqueur masculin).
- Ces besoins appellent une déclinaison d'activités socioculturelles, sportives et ludiques construites autour d'un projet de fonctionnement.
- La pédagogie employée visera à la responsabilisation des jeunes, tant dans l'organisation de leurs loisirs que dans leurs actes et leurs comportements au quotidien. Il sera nécessaire de placer le jeune en situation d'acteur et non de simple consommateur.
- ❖ Favoriser l'émergence et l'accompagnement des initiatives et de l'engagement des jeunes au sein de dynamiques individuelles, collectives et/ou associatives.

Mineurs atteints de troubles de la santé

Le principe d'accessibilité pour tous, quel que soit le handicap, est réaffirmé par la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes en situation de handicap.

Les accueils collectifs de mineurs avec hébergement (séjour de vacances, accueil de scoutisme) ou sans hébergement (accueil de loisirs) doivent permettre à chacun d'y participer, qu'il soit ou non en situation de handicap ou ait ou non des troubles de santé.

Certains accueils « adaptés » proposent à des enfants ou des jeunes, tous en situation de handicap, de se retrouver dans un environnement différent de l'établissement spécialisé où ils vivent toute l'année et d'échanger avec d'autres rencontrant les mêmes difficultés.

D'autres accueils permettent, en fonction des activités proposées et de la nature du handicap, de participer en « inclusion individuelle ». L'enfant participe alors à un accueil ouvert aussi à des enfants non handicapés, l'objectif étant de favoriser l'inclusion de l'enfant au sein d'un groupe et de permettre aux autres enfants de modifier leur vision du handicap grâce aux expériences vécues en commun.

Les animateurs, le directeur et l'organisateur doivent être informés en amont des spécificités du handicap de l'enfant, ce qui doit permettre d'adapter les activités et l'organisation de la journée. De même, l'équipe d'encadrement doit être sensibilisée aux nécessaires précautions à prendre dans la vie quotidienne du jeune et au cours des activités.

Avant, pendant et après la session, un entretien personnalisé et approfondi sera organisé entre les parents et le Directeur de l'Accueil de Jeunes. Il permettra de déterminer les modalités d'accueil en fonction de la problématique de l'enfant.

II NOTRE DEMARCHE ÉDUCATIVE ET PEDAGOGIQUE

1. La mise en œuvre du projet pédagogique

- Le projet pédagogique s'inscrit en cohérence avec le projet éducatif de l'organisateur et de l'IFAC. Il est élaboré par le/la directeur/trice de façon concertée avec l'équipe d'animation
- Le projet définit l'approche et les méthodes pédagogiques pour l'équipe qui le met en œuvre. Il résulte d'une réflexion, préparation collective et s'appuie sur des constats et évaluation des actions et objectifs. Il exprime l'engagement de l'équipe envers les jeunes qui fréquentent l'accueil afin de les préparer à devenir les adultes de demain.
- Pour garantir la qualité du travail, il est essentiel de s'assurer de l'intelligibilité du projet par l'implication des animateurs dans sa réalisation/rédaction. Ce document pose les bases de l'approche éducative et les grands axes des actions à mettre en œuvre. Son rôle est de guider les pratiques de l'ensemble de l'équipe pédagogique et de représenter fidèlement le fonctionnement de la structure.
- Les conditions de mise en œuvre du projet éducatif pour un accueil particulier sont détaillées dans le projet pédagogique. Il aide à comprendre le sens des activités et des projets proposés, ainsi que des actes de la vie quotidienne. La manière dont on souhaite accueillir le jeune est énoncée de manière claire et simple.

2. Les objectifs pour une dynamique éducative « jeunesse »

Objectifs généraux

Créer un lieu de vie, de référence et de repères, de rencontres, de convivialité, de convergence et de rayonnement de l'information, un lieu d'apprentissage, de confrontations, de reconnaissance et de valorisation.

S'engager dans une dynamique éducative volontaire en plaçant le jeune au cœur du dispositif d'animation.

Objectifs pédagogiques

Favoriser l'autonomisation des jeunes en les associant à l'élaboration des actions les concernant.

Favoriser les parcours éducatifs épanouissants.

✚ Accompagner les parcours solidaires et citoyens

Susciter l'initiative en favorisant la prise de responsabilité.

✚ Faire participer les jeunes à la vie des quartiers.

✚ Contribuer à leur épanouissement et à leur intégration dans la société par des projets favorisant l'apprentissage de la vie sociale et la responsabilisation.

✚ Permettre l'élaboration de nouvelles offres sur les temps périscolaires et extrascolaires en s'appuyant sur leur expression.

✚ Tenir compte des attentes des jeunes.

✚ Faire participer les jeunes et soutenir leur initiative.

✚ Favoriser la pleine et entière participation de tous les jeunes à la vie en société.

✚ Revaloriser la vie collective et l'expression citoyenne par le biais d'une éducation civique basée sur le jeu et l'expression.

✚ Donner les moyens à chaque jeune de s'engager et s'investir dans son environnement de proximité.

La déclinaison opérationnelle de ces objectifs se traduit par l'articulation de nos actions autour de 7 axes de travail :

- Accueil, écoute et prévention,
- Divertissement, accès à la culture, ouverture sur l'environnement,
- Mixité sociale,
- Engagement et responsabilisation,
- Citoyenneté,
- Développement de la créativité et de l'expression artistique,
- Lien intergénérationnel.

Volet « Accueil, écoute et prévention »

Accueillir, repérer, prévenir, écouter, promouvoir l'expression des inconforts.
Accueillir, repérer, prévenir, écouter, promouvoir l'expression des inconforts
Des envies, difficultés et projets,
Développer une approche préventive et en mesurer les impacts,
Poursuivre la lutte contre l'exclusion et contre les discriminations.

Il faut en effet prioriser la disponibilité et l'écoute, le repérage de ce que les jeunes expriment comme réactions face à des situations qu'ils estiment anormales ou injustes. Il serait souhaitable que l'interpellation des jeunes auprès de l'animateur puisse devenir habituelle « tu viens nous aider, on voudrait s'organiser pour résoudre « ce problème ». Dans de tels cas il faudrait qu'il soit naturel de se retourner vers l'animateur comme un accompagnateur.

Volet « Divertissement, accès à la culture, ouverture sur l'environnement »

Offrir du divertissement et redonner du plaisir.
Stimuler, promouvoir une meilleure compréhension de l'environnement dans lequel s'insérer.
Faire partie de l'actualité et encourager l'ouverture sur le monde.
Élargir ses capacités d'adaptation et d'ouverture d'esprit.
Stimuler pour favoriser l'intégration sociale.
Donner la possibilité d'assister à des spectacles.

Il est essentiel d'avoir une connaissance approfondie du monde actuel, à la fois sur le plan culturel et historique.

Volet « Mixité sociale »

Promouvoir la diversité des publics.
Échanger avec d'autres jeunes, découvrir de nouvelles Manières de faire.
Combattre les préjugés en confrontant les jeunes à d'autres cultures. Multiplier les échanges.

Volet « Engagement et responsabilisation »

- ✚ Motiver, stimuler, valoriser, développer un sentiment de compétence.
- ✚ Susciter l'engagement, responsabiliser, faire confiance, susciter et soutenir les initiatives et accompagner.
- ✚ Redynamiser une motivation civique et citoyenne.
- ✚ S'engager dans un travail collectif, se confronter à l'exigence de résultats.
Permettre à des jeunes de jouer un rôle actif, mais aussi positif dans la société.
- ✚ Concevoir un projet, le porter, le négocier, en parler avec les autres (la société, les autorités locales).

A considérer les jeunes comme victimes, on oublie parfois qu'ils sont capables de se mobiliser pour construire des actions d'information, de sensibilisation et de solidarité. Il suffit parfois de trouver une mise en situation de travail qui leur permette de reprendre

confiance en eux, de développer une relation aux autres et de découvrir le monde du travail au plus près de la vie en entreprise, tout en favorisant un accompagnement pédagogique indispensable et une orientation vers une formation professionnelle.

La mise en situation d'expérimentation avec ces jeunes, dans un projet collectif, favorise progressivement leur implication, l'apprentissage des règles, le développement de leurs compétences et leur responsabilisation.

Volet « Citoyenneté »

-  Montrer l'exemple.
-  Rappeler les règles.
-  Corriger les comportements déviants.
-  Lutter fermement contre toute forme d'incivilité constatée au quotidien.
Renforcer les valeurs respect, fair-play, solidarité.
-  Gérer les conflits par la non-violence.
-  S'entraider.
-  Créer des outils d'animation autour de l'éducation civique.
-  Consolider le lien social.
-  Revaloriser la vie collective.

Cet apprentissage des règles permet aux jeunes de développer des compétences et des capacités d'initiatives pouvant favoriser l'expérience d'une image positive d'eux-mêmes et l'élaboration d'un projet d'insertion sociale et professionnelle. Il leur permet de devenir des êtres autonomes, c'est-à-dire capables de décider et de choisir selon leurs propres intérêts, selon une identité qui leur est propre.

Volet « Expression et pratiques artistiques »

Pratiques artistiques : permettre aux jeunes, au travers de pratiques artistiques (slam, hip-hop, rap, danse) d'explorer et de valoriser leurs potentialités d'imagination, de créativité, d'ingéniosité.

Il faut prendre en compte l'importance d'une réelle expression des jeunes. Ils expriment des envies, des savoir-faire, des douleurs et des espoirs. La capacité d'expression ainsi mise en forme participe à une démarche de communication qui se veut partager, échange, production commune. Qu'importe les supports, pourvu qu'ils permettent l'expression, l'interrogation, la réflexion. Ils doivent être divers, et permanents. L'inventivité des jeunes est forte.

Volet « Lien intergénérationnel »

-  Favoriser et promouvoir la solidarité intergénérationnelle par des projets en commun avec des maisons de retraite ou associations,
-  Relation intergénérationnelle : apporter un soutien aux parents de jeunes en difficulté, écoute des besoins...

3. La laïcité un principe incontournable.

L'IFAC, par son activité qui relève régulièrement de missions de service public, se doit de veiller au strict respect des principes de la laïcité qui organise le vivre ensemble des athées, agnostiques et croyants dans un cadre qui rend possible leur coexistence, sans prendre parti pour les uns ou les autres.

Ainsi, tout le personnel de l'association :

- S'interdit toute manifestation partisane d'une religion ou de l'athéisme, qui pourrait blesser ou orienter les croyants et les athées,
- S'oblige à la neutralité de sa tenue respectant en cela les droits de l'enfant et toute la diversité d'origines et de traditions des familles et adultes qui utilisent nos services,
- S'interdit le port de signes et tenues religieuses,

S'interdit d'invoquer des prescriptions religieuses pour refuser d'exécuter tout ou partie de ses missions contractuelles ou pour se soustraire à ses obligations légales et réglementaires.

4. Mettre en œuvre une dynamique de projets avec des actions à vocation éducatives partagées.

La réalisation de ces projets contribuera :

À renforcer le sentiment d'appartenance à la commune, à promouvoir le respect de la diversité, des valeurs citoyennes, et à favoriser le vivre ensemble dans la ville.

Promouvoir la citoyenneté active, le vivre ensemble et la responsabilité sociale chez les jeunes participants à la structure jeunesse.

✓ L'engagement citoyen :

- **Création d'un journal ou d'un blog citoyen** : Encourager les jeunes à s'exprimer sur des sujets qui leur tiennent à cœur en créant un journal ou un blog citoyen. Ils pourraient rédiger des articles sur des thématiques telles que l'environnement, les droits humains, ou les initiatives locales positives, favorisant ainsi la prise de parole et le partage d'opinions au sein de la communauté.
- **Actions de préservation de l'environnement** : Organiser des activités de sensibilisation à l'environnement et des actions de nettoyage ou de préservation de la nature dans leur environnement proche. Les jeunes pourraient participer à des chantiers de plantation d'arbres, des opérations de ramassage de déchets, ou des ateliers de sensibilisation à la biodiversité.
- **Ateliers sur la citoyenneté et les valeurs démocratiques** : Organiser des ateliers interactifs et participatifs où les jeunes pourront discuter et débattre sur des sujets tels que les droits et devoirs des citoyens, le fonctionnement des institutions démocratiques, la diversité culturelle et le respect des différences.

- **Projets d'engagement citoyen** : Encourager les jeunes à s'impliquer dans des projets bénévoles ou des actions de solidarité au sein de leur communauté locale. Cela pourrait inclure des actions de volontariat dans des associations caritatives, des initiatives de nettoyage et d'embellissement de quartier, ou encore des projets de sensibilisation à des enjeux sociaux et environnementaux.

✓ Les échanges culturels :

- **Programme d'échanges interculturels** : Mettre en place un programme d'échanges avec d'autres structures jeunesse situées dans des quartiers ou des villes différentes. Les jeunes pourraient ainsi découvrir d'autres modes de vie, d'autres cultures et traditions, favorisant ainsi le respect et la tolérance envers la diversité.
- **Ateliers de sensibilisation à la diversité culturelle** : Organiser des ateliers où les jeunes pourront découvrir et échanger sur les différentes cultures présentes dans leur communauté. Ces ateliers pourraient inclure des activités telles que des dégustations de plats traditionnels, des présentations de danses ou de musiques du monde, ainsi que des discussions sur les valeurs et les coutumes de chaque culture.
- **Participation à des événements interculturels et intercommunautaires** : Encourager les jeunes à participer à des événements culturels, sportifs ou artistiques organisés dans la ville ou dans d'autres quartiers, favorisant ainsi les échanges interculturels et la découverte de la diversité qui compose la société.

Ces projets permettront de valoriser le patrimoine culturel et de transmettre aux jeunes le sens de l'histoire et de l'identité de leur communauté.

✓ Les actions intergénérationnelles :

- **Ateliers de transmission de savoir-faire** : Organiser des ateliers où des personnes âgées de la communauté peuvent partager leurs connaissances et compétences avec les jeunes. Cela pourrait inclure des cours de cuisine traditionnelle, des leçons de jardinage, des séances de bricolage ou d'artisanat, permettant ainsi aux jeunes de découvrir et d'apprendre des techniques anciennes et des métiers traditionnels.
- **Projets artistiques collaboratifs** : Mettre en place des projets artistiques collaboratifs impliquant à la fois les jeunes et les personnes âgées de la commune. Par exemple, organiser des ateliers de peinture, de sculpture ou de musique où les participants de différentes générations pourront créer ensemble des œuvres d'art collectives, favorisant ainsi les échanges culturels et la créativité.
- **Programmes de tutorat et d'accompagnement** : Mettre en relation des jeunes volontaires avec des personnes âgées ayant besoin d'aide ou de compagnie. Les jeunes pourraient offrir leur soutien dans des tâches quotidiennes telles que les courses, l'aide à l'informatique ou la lecture, tout en bénéficiant des conseils et de l'expérience des aînés.

- **Rencontres intergénérationnelles autour de thématiques spécifiques** : Organiser des rencontres thématiques où les jeunes et les personnes âgées pourront échanger sur des sujets d'intérêt commun, tels que l'histoire locale, les traditions culturelles, ou les enjeux sociaux et environnementaux. Ces rencontres pourraient prendre la forme de conférences, de débats ou d'ateliers participatifs.
- **Projets de préservation du patrimoine** : Impliquer les jeunes et les personnes âgées dans des projets de préservation du patrimoine local, tels que la restauration de monuments historiques, la numérisation d'archives ou la collecte de témoignages sur l'histoire de la ville.

En favorisant les rencontres et les échanges entre les différentes générations, ces activités intergénérationnelles contribueront à renforcer le tissu social de la commune, à lutter contre l'isolement social des personnes âgées.

5. La méthodologie.

- Impliquer les jeunes dans la conception et la mise en œuvre des actions éducatives, en favorisant leur participation active et leur expression.
- Fournir un cadre sécurisé et bienveillant où les jeunes se sentent libres de s'exprimer et d'échanger sur des sujets parfois sensibles.
- Établir des partenariats avec des associations locales, des institutions éducatives et des acteurs de la société civile pour enrichir les activités proposées et favoriser l'ancrage territorial des actions.

Les modalités de participation des mineurs

- Participation des jeunes à l'organisation de leur temps libre
- Nous inciterons les jeunes à proposer des idées d'activité, à proposer des projets, à organiser leur temps libre. Cette participation permettra éventuellement de contrecarrer la tendance à la consommation passive, sans cesse croissante, des activités.

6. La posture éducative de l'équipe.

L'approche pédagogique pour la gestion du groupe

L'équipe d'animation aura à charge d'inscrire ses actions dans les intentions éducatives de la collectivité. Le Directeur de la structure aura une mission globale en dehors des périodes de vacances :

- Aller à la rencontre des jeunes,
- Élargir la palette des utilisateurs de la structure,
- Développer le partenariat avec les acteurs locaux, Jack (« Studio musique » de la Ville), Médiateur sportif et sociale (Boxe éducative par exemple)
- Conduire les animations programmées et les animations de proximité.

Le Directeur et les animateurs mobiliseront leurs compétences pour mettre en œuvre des projets visant à l'autonomisation et à la socialisation des jeunes. Ces actions devront répondre aux besoins :

- D'information et de prévention (partenariat avec le SIJ et la prévention spécialisée à renforcer)
- De jeux, de découverte et d'expérimentations (partenariat avec les associations locales, le Jack)
- D'identité et de vie sociale (soi, le groupe, la famille, l'environnement)
- D'intimité et de confidentialité (l'accueil, l'écoute, la référence)
- De proximité (activités et animations sur la commune)

7. Le suivi et l'évaluation.

- Mettre en place des outils d'évaluations régulières permettant de mesurer l'impact des actions éducatives sur les jeunes participants, tant en termes de connaissances acquises que de changements comportementaux.
- Organiser des temps de retour d'expérience et de bilan avec les jeunes et les animateurs afin d'ajuster et d'améliorer continuellement les actions proposées.
- En mettant en œuvre une telle action éducative partagée, la structure jeunesse contribuerait à renforcer l'engagement citoyen, le sentiment d'appartenance à la commune et le développement personnel des jeunes participants, tout en favorisant le vivre ensemble et la cohésion sociale dans la ville.
- Elles devront également revêtir un aspect social : une activité pourra être formatrice en soi, mais également par la valeur sociale qu'elle représentera ou que le «travail» effectué représentera.

- L'Accueil de Jeunes devra enfin être une « école » où les jeunes, comme les adultes, seront mis en situation de prendre des responsabilités, de réfléchir sur leur place au sein de la collectivité, de prendre conscience des conséquences de leur comportement.

L'évaluation

Parce que l'éducation des jeunes doit être réalisée dans une dynamique d'évolution et de questionnement permanent, il est primordial que ce projet pédagogique ne soit pas figé dans le temps sans être réinterrogé et réécrit de manière régulière. Dans un souci de progrès, nous souhaitons évaluer ce document. Ainsi un bilan annuel (financier, pédagogique...) est présenté aux élus. Par ailleurs d'autres critères d'évaluation formels sont mis en place afin de mesurer la réalisation des objectifs fixés.

Quantitative :

- Nombre de jeunes ayant fréquenté la structure via les fiches de présence.
- Nombre de jeunes qui ont participé à des activités via les fiches d'inscriptions.
- Nombre de jeunes qui ont participé à un projet spécifique via les fiches d'inscriptions.
- Nombre de projets menés à terme.

Qualitative :

- Observation mixité filles/garçons via fiche de renseignements et d'inscription. -
- Observation de la fréquentation suivant le jour de la semaine, suivant les vacances, suivant l'activité, suivant les projets spécifiques. -
- Calcul de la moyenne d'âge des jeunes qui ont participé aux activités suivant les périodes. Vérification de la fidélisation du public accueilli via la fiche d'inscription et de renouvellement.
- Mise en place d'une réunion de bilan avec les différents partenaires.
- Mise en place d'une réunion de bilan avec jeunes et familles.
- Mise en place d'une réunion d'équipe avec le service jeunesse pour faire le bilan de l'année passée et des propositions pour l'année future.

L'évaluation des actions

Afin d'évaluer les effets d'une action, nous nous appuyons sur les critères suivants :

- Pertinence de l'action = au regard des objectifs, l'équipe vérifiera s'ils sont adaptés au contexte, aux jeunes ou éventuellement à des problématiques rencontrées.

- Efficacité de l'action = les objectifs vont permettre aussi de contrôler s'ils sont atteints (partiellement ou complètement), si les idées d'animations mises en place correspondent aux souhaits de départ, s'il y a eu des freins et quelles solutions ont été mises en place ?
- L'efficacité de l'action : elle va se mesurer entre les effets obtenus et les moyens engagés (humains, matériels, temporels, financiers).

- **L'évaluation des objectifs opérationnels**

Objectifs généraux	Objectifs opérationnels	Critères	Indicateurs	Outils
Favoriser l'accueil de tous	- mise en place de temps accueillant hors activités	- le jeune vient 'il seul ou avec des copains ou famille	- nombre de « nouveaux jeunes »	-listing -Réunions
Accompagner l'évolution de la personnalité du jeune adolescent	Aptitude à dialoguer et à exprimer ses idées	-taux de participation aux projets	- Observations - listings	
Privilégier la pratique du « vivre ensemble »	Mise en œuvre de règles de vie en collectivité	- respect des règles de vie	- nombre de règles non respectées	- listing
Donner aux jeunes la possibilité de choisir un thème ou une activité à mettre en place	Donner la possibilité aux jeunes de s'inscrire et de travailler ensemble sur un projet.	-capacité du jeune à choisir son activité	-la qualité des activités proposées	- boite à idées - murs expression -quoi de neuf - listing -compte rendu réunion
Offrir aux jeunes adolescents la possibilité de se détendre dans un environnement différent de celui de la famille et de l'école.	-créer un climat de confiance -prévoir des temps accueil ados et parents	- capacité du jeune à gérer le temps libre (au sein de la structure mais aussi en vie extérieure)	- nombre de passages spontanés	- nombre de passage et de participation
Donner aux jeunes la possibilité d'être reconnus en tant que personnes ayant des droits, notamment celui de s'exprimer sur leur expérience :	- créer des espaces de discussions informels -la participation des jeunes à des théâtres forum - Mise à disposition mur expression et temps du quoi de neuf	- capacité d'expression simple par différents supports	- Nombre de jeunes s'exprimant librement par le biais du quoi de neuf ou mur expression - Nombre de jeunes participants aux réunions	- observation - listing - réunion - compte rendu du quoi de neuf.

8. L'équipe pédagogique

L'équipe d'encadrement doit être composée, 50% animateurs diplômés, 30% animateurs stagiaires, 20% au maximum animateurs sans qualification.

L'équipe pédagogique se doit d'avoir une attitude « éducative », responsable et sécuritaire. Le rôle de chacun est aussi d'assurer une cohésion, en respectant les décisions prises par les uns et les autres dans leur fonction. Les adultes doivent être un exemple pour les jeunes et avoir un comportement irréprochable. Les échanges d'informations et la prise en compte de la parole de chacun est la matière première des différentes actions menées et à mener.

Rôle de la Directrice :

- Elle assure l'interface entre le coordinateur territorial et son équipes implantées sur son territoire,
- Elle contrôle l'organisation pédagogique, administrative et budgétaire des accueils dont elle a la responsabilité,
- Elle garantit le respect, le suivi et l'application du projet éducatif de l'Ifac et la mise en œuvre du projet pédagogique en cohérence avec le projet éducatif de la collectivité,
- Elle respecte ses engagements.

Rôle pédagogique :

- Elle participe à la définition du projet de service,
- Elle rédige le projet pédagogique en étroite collaboration avec la coordination et en y associant son équipe dans le respect du projet éducatif de la collectivité et de l'Ifac,
- Elle coordonne les activités des accueils de loisirs,
- Elle manage, encadre et recrute l'équipe d'animation,
- Elle impulse la dynamique de l'équipe, et fédère son équipe autour du projet,

- Elle met en place les réunions d'équipe, les gère, les évalue, les met à profit sur le terrain,
- Elle participe à des réunions d'équipe à l'échelle du territoire,
- Elle encadre et anime des groupes d'enfants, des activités et animations si elle n'est pas détachée.

Le rôle de l'animateur :

- Il garantit la sécurité physique, affective et morale de l'enfant
- Il est garant du respect de la réglementation en vigueur
- Il doit expliquer les règles de sécurité aux enfants dans différents lieux qu'ils pourront fréquenter (piscine, parc, sorties, car etc....)
- Il adopte une posture bienveillante, constructive et collaborative à l'égard de ses collègues et la collectivité
- Il doit savoir réagir en personne responsable si un différend devait survenir entre adultes. En aucun cas, celui-ci règle ses différends devant les enfants.
- Il se doit d'être ponctuel et assidu
- Il conçoit des supports d'information et de présentation des projets/activités,
- Il prépare et gère son temps d'activité du début à la fin
- Il encadre et anime les moments de vie quotidienne et d'activités
- Il participe activement aux réunions d'équipe, il soumet son point de vue et écoute ses collègues.
- Il participe aux réunions d'information avec les parents/familles
- Il gère et suit les inscriptions à ses différents ateliers, activités, journées...
- Il range l'espace d'animation, la régie de matériel, vérifie l'état des stocks, du matériel, des équipements et signale les besoins.

9. La sécurité des usagers.

L'impératif de sécurité lors des accueils

Nous considérons la sécurité comme un impératif évident. Nous demandons aux équipes d'appliquer la réglementation et certaines règles de sécurité comme un préalable et non pas comme un objectif parmi d'autres. Cela passe par deux éléments :

- Expliciter aux animateurs comment appliquer la réglementation,
- Expliquer aux animateurs et aux enfants comment garantir la sécurité et l'hygiène.

Expliciter aux animateurs la réglementation

Nous utiliserons plusieurs moyens d'information (affichage, courrier nominatif, mail) pour rappeler les règles communes à appliquer dans les situations courantes (surveillance, activité, déplacement à pied, à vélo, en transport collectif, baignade).

Nous mettons à disposition de chacun une ressource écrite (cf. guide de l'animation) et une ressource dématérialisée sur ces éléments (cf. site www.bafa-bafd.net dans la rubrique "espace stagiaire")

Expliquer aux animateurs et aux enfants comment garantir la sécurité et l'hygiène

Veiller à ce que la pharmacie centrale soit toujours approvisionnée et que les trousse soient toujours complètes.

Sensibiliser et rappeler à chacun de :

- Connaître les consignes en cas d'incendie, repérer les extincteurs et les alarmes incendie (des exercices d'alerte incendie seront mis en place une fois) par an.
- Connaître le niveau de vigilance Vigipirate et les règles s'y rapportant.
- Connaître et appliquer le protocole sanitaire en vigueur.

Sensibiliser et rappeler à chacun que lors des sorties, il faut :

- Laisser un double de la fiche de sortie au centre et emmener de quoi appeler le centre en cas de difficulté,
- S'équiper de sa trousse à pharmacie,
- Veiller à ce que les enfants restent groupés et relativement calmes durant le trajet,
- Redoubler de vigilance lors des traversées pour que les enfants soient regroupés et traversent de la manière la plus prudente possible sur les passages piétons,
- Expliquer aux enfants les règles de sécurité et les faire participer aux rappels de celles-ci et à leur mise en œuvre. Compter les enfants à chaque déplacement du groupe.

Sensibiliser et rappeler à chacun concernant les soins et médicaments :

- Tous les soins effectués devront être notés dans le cahier d'infirmerie et effectués avec des gants,
- Aucun médicament ne devra être accepté et administré,
- Lorsque le temps l'impose, les animateurs veilleront à ce que les enfants soient suffisamment protégés.

Sensibiliser et rappeler à chacun les normes d'hygiène :

- Vérifier le conditionnement des pique-niques, des goûters...
- Vérifier que la quantité soit adaptée au nombre de participants,
- Informer les parents afin qu'ils puissent prévoir les repas.

Renforcer les points d'attention et de vigilance :

- En cas de canicule et en suivant les consignes de la circulaire émise par la SDJES,
- En cas de situation sanitaire grave en saisissant les services de santé compétents,
- En cas de comportements, propos ou gestes violents ou laissant supposer l'expression d'un mal-être ou d'une maltraitance d'un jeune en saisissant les services juridiques et sociaux compétents.

→ L'ifac dispose d'une cellule de veille et d'action concernant les situations d'urgence d'ampleur (pandémie, épidémie, accidents, incidents)

Nos procédures de sécurité

À tout moment, notre responsabilité vis-à-vis du public doit obliger chacun de nous à une vision, un souci, des réflexes tournés vers la prévention et l'anticipation des dangers et des risques.

Le guide de l'animation, véritable outil de travail et de référence pour le directeur et son équipe, présent sur la structure aborde plusieurs thématiques incontournables dont le chapitre 3 consacré à la sécurité.

À défaut de pouvoir être exhaustif dans ce domaine, vous trouverez ci-dessous le sommaire de ce chapitre



Guide de l'animation
3 - CADRE RÉGLEMENTAIRE SÉCURITÉ

L'ensemble des fiches de ce chapitre sont :

- des compléments aux fiches réglementaires du classeur des stagiaires bafd de l'ifac,
- des fiches techniques des accueils de loisirs sans hébergement (ALSH) de l'ifac,
- des notes de service de l'unité territoriale ou de l'établissement relatives à l'application de la réglementation en vigueur.

3.1 - Responsabilité et sécurité (fiches réglementaires) :

- Cadre légal : Responsabilité
- Réglementation des accueils de mineurs : présentation
- Protection des mineurs
- Organisation des accueils de mineurs
- La sécurité (Textes et réglementation)
- Droits de l'Homme - Droits de l'enfant
- Les assurances

3.2 - Responsabilité et sécurité (fiches techniques) :

- La sécurité : un état d'esprit
- Locaux : Cadre de vie, sécurité incendie, circulation dans les locaux
- Transports, sorties
- Activités sportives - Baignade

3.3 - Conduite à tenir face aux situations à risques

- URGENCES : Différents types d'accidents, organisation des premiers secours soigner une plaie ou des petits traumatismes
Conduite à tenir en cas d'accident ou de malaise
- INFIRMERIE : Soins courants - Traitements médicaux, Registre-journal de l'infirmerie, composition de l'armoire à pharmacie
- Produits à risque, Conduite de chantier

3.4 - Suivi sanitaire

- Rappel du cadre légal
- ALSH ifac

3.5 - Gestion alimentaire

- Responsabilité du directeur
- Démarches nécessaires pour cet accueil

3.6 - Affichages réglementaires

- Liste des affichages réglementaires
- Notes et affichages des tarifs dans les lieux de réception de la clientèle

[• Ressources graphiques •]

Documents ifac

Voir :

Fiches du classeur des stagiaires bafd de l'ifac :
Détails sur la fiche de présentation 3-1 (page 302)

Chapitre 3-2
(détails sur la fiche de présentation, page 303)

Chapitre 3-3
(détails sur la fiche de présentation, page 319)

Chapitre 3-4

Chapitre 3-5

Chapitre 3-6
(détails sur la fiche de présentation, page 331)

Voir chapitre 1-5]

© Ifac - A.G.Ala - 301 - v14



3 - Cadre Réglementaire - Sécurité - 301

Guide de l'animation

